

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

=====

COMMUNE DE COURS

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

PLACE HENRI MICHALOT

N°2023/043

Le Maire de la Commune de COURS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,
VU le Code de la Route, et notamment son article R 411-8,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la
signalisation routière, ainsi que l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que, pour permettre l'installation du camion pizza La Strada Del Gusto, il
y aura lieu de réglementer le stationnement, Place Henri Michalot.

A R R E T E :

=====

ARTICLE 1°/- Le stationnement de tous véhicules sera interdit **tous les lundis à partir de 15 heures 00, Place Henri Michalot, sur les deux places de stationnement situées le long de l'église et le plus proche de la Rue Aimé Christophe.**

ARTICLE 3°/- La signalisation sera mise en place par les services techniques de la mairie de COURS

ARTICLE 4°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et Mr Corneloup Pascal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le quinze février deux vingt-trois.

Le Maire,
Patrice VERCHERE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Patrice Verchere", is written over a horizontal line.